

Règlement de consultation simplifié

PROCEDURE ADAPTEE – ARTICLE 28 DU C.M.P. FOURNITURE D'ELECTRICITE

Personne publique contractant : Mairie de Jeumont
Représentée par Monsieur le Maire, Benjamin Saint-Huile
Boulevard de Lessines – 59460 Jeumont

Objet du marché :
Fourniture et acheminement d'électricité

Volume prévisionnel des consommations annuelles :
393 905 KWH

Durée du marché : 3 ans à compter de la date de notification du marché.

Contenu de la proposition :

- Un contrat unique, comprenant la fourniture ainsi que les coûts liés aux prestations d'acheminement sur les réseaux de transport et de distribution. Les prix seront dissociés.
- Les prix de la fourniture seront fermes sur la durée
- Les prix seront structurés par un abonnement mensuel et un prix du MWH horosaisonnalisé de type Heures Pleines Hiver (HPH), Heures Creuses Hiver (HCH), Heures Pleines Eté (HPE) et Heures Creuses Eté (HCE)
- Le paiement des factures mensuelles sera effectué par prélèvement automatique.

Critères d'attribution et notification :

Sélection de l'offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères :
qualité technique des prestations 40%, prix des prestations 60%.
Le retour du contrat signé du fournisseur retenu vaudra notification du marché passé en procédure adaptée.

Document à fournir par le prestataire :

Tableau des prix complété,
Contrat relatif à la fourniture d'électricité reprenant les critères mentionnés précédemment.

Points de livraison concernés :

Liste détaillée dans le tableau des prix

Date limite de remise des offres : le 05 octobre 2015- 16h30

Durée de validité des offres : 60 jours à compter de la date limite de remise des offres.